

surde le discrédit qui a été jeté sur cet instrument. Le solo joué par cet artiste était une éloquente protestation, le public s'y est associé par d'unanimes applaudissements. M. Billet nous a fait entendre une fantaisie de sa composition sur des motifs de *Don Juan*. Il est inutile de dire que l'auteur et l'exécutant ont été bien accueillis par le public. Un solo de violoncelle de M. Gilbert, et deux chœurs chantés par les élèves de l'école dirigée par M. Maniquet, complétaient le concert.

En résumé, l'auditoire était nombreux, la salle élégante, le concert bien composé ; nous sommes heureux de constater un succès pour le présent, et de pouvoir prédire de nouveaux succès pour l'avenir. Le Cercle musical est sorti honorablement de sa première épreuve. Une brillante carrière lui est désormais ouverte. Lyon n'aura plus à envier aux autres villes les avantages d'une société musicale : si cette société, due au zèle de quelques amateurs, n'est pas organisée sur une plus grande échelle, la faute en est à l'administration municipale qui n'a pas voulu l'aider à réaliser un projet plus vaste et plus en rapport avec l'importance de la ville et ses besoins artistiques. Néanmoins, les artistes de passage pourront maintenant trouver à Lyon une salle de concert convenable ; leur talent ne sera plus obligé de demander l'hospitalité à un maître d'hôtel, et d'aller s'établir entre l'office et le laboratoire d'un cuisinier.

Une société musicale, en se formant, doit avoir pour but d'aider les artistes, d'encourager les amateurs, de propager le goût et l'étude de la musique, en favorisant le développement de l'intelligence musicale chez le public. Ce dernier résultat, elle l'atteindra en exécutant les œuvres trop peu connues des grands maîtres des écoles française, allemande et italienne, pour juger il faut pouvoir comparer, et les points de comparaison nous manqueront tant que nous ne connaissons que les ouvrages écrits pour la scène. Au Cercle musical